

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXTRAITS DE MATRICE CADASTRALE

Le règlement européen sur la protection des données (UE) 2016/679 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié garantissent un droit d'accès et de rectification des données auprès des services de la mairie destinataire du formulaire.

DEMANDEUR

Si le demandeur agit pour un tiers, joindre impérativement le mandat correspondant

Nom, prénom ou dénomination sociale :

Adresse :

Code postal / Commune..... /

Le cas échéant, mandaté par (*fournir une preuve du mandat*)

.....

OBJET DE LA DEMANDE : EXTRAITS DE MATRICE CADASTRALE

Département : Hautes-Alpes

Commune : **VALLOUISE-PELVOUX**
code INSEE : 005101

1. Propriétaires :.....

2. Locaux :.....

3. Parcelles :

Ces références, section et numéro de plan, peuvent être consultées sur le site www.cadastre.gouv.fr

Préfixe et Section	Numéro de plan	Adresse, ou à défaut lieu-dit, de la parcelle
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le demandeur est informé que :

- la réutilisation des informations cadastrales est soumise aux limites fixées par l'article 13 de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;
- tout traitement ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27/04/2016.
- contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal.

Les obligations de sécurité et de discrétion à l'égard des données à caractère personnel lui imposent notamment :

- de ne pas porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de la vie privée ;
- de s'abstenir de toute action de démarchage ou de publipostage à partir des informations de cette documentation ;
- d'obtenir le consentement de la personne inscrite préalablement à toute réutilisation des informations cadastrales la concernant.

S'il agit pour un tiers, il lui est fait obligation de désigner le destinataire des documents, de l'informer des présentes règles d'utilisation et de confidentialité et de ne pas conserver les informations communiquées.

Politique de protection des données cadastrales de la mairie

La commune de.....en tant que responsable de traitement, s'engage à se conformer aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du **règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD)** et à protéger la confidentialité des informatisations nominatives auxquelles elle accède, et en particulier à empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

À ce titre, la commune veillera notamment :

- à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, par défaut, seules les données à caractère personnel qui sont nécessaires au regard de chaque finalité spécifique du traitement seront traitées ;
- à ne faire aucune copie des données, sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de ses fonctions ;
- à ne divulguer ces données qu'aux personnes autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication ;
- à prendre toutes les mesures utiles pour garantir l'intégrité et la confidentialité de ces données, en s'assurant notamment que des tiers non autorisés n'y auront pas accès ;
- à tenir un registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité ;
- à ne conserver les données que le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi. Les données devront être par la suite détruites, anonymisées ou archivées dans le respect des obligations légales applicables en matière de conservation des archives publiques ;
- à respecter, en cas d'appel à un sous-traitant, les dispositions des articles 28 et suivants du RGPD ;
- à informer dans le meilleur délai la direction régionale ou départementale des finances publiques de rattachement en cas de perte ou de vol des données cadastrales.

J'accepte les règles d'utilisation et de confidentialité et j'ai pris connaissance de la politique de protection des données de la mairie de.....

Le ____/____/____

Signature du demandeur :